



Commune de PISCOP

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Domont

Téléphone : 01.39.90.19.04

DELIBERATIONS N°35/2022 DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022 – 19H30

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir : 2

Absents : 1

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi treize octobre à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 octobre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la Mairie, sis 1 Place de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian LAGIER**, Maire de Piscop.

Etaient présents :

MM. Christian LAGIER. Sébastien PAUTRAT, Bernard DE WAELE, Dominique TINTILLIER, Mme Sandrine DRUON-RIOT, MM. Elias SEMPERE, David TAVARES, Mmes Léna AMAROUCHE, Blandine WALSH-DE-SERRANT, MM. Zoheir AÏCHOUCHE, Fabien VIEIRA LUIS, Mme Sophie GAILLARD, M. Jean-Yves THIN

Pouvoir :

M. Bruno DUFOUR a donné pouvoir à M. Sébastien PAUTRAT
M. Zoheir AÏCHOUCHE a donné pouvoir à Fabien VIEIRA LUIS

Absents :

Mme Ghislaine CAMUS

Secrétaire :

Mme Sandrine DRUON-RIOT est désignée comme secrétaire de séance.

ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-37 permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à son article L.2224-31,
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France, autorisés par arrêté inter préfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles collectivités dans le périmètre du SIGEIF,
- Vu l'article 2.04 de ces statuts habilitant le SIGEIF à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence en matière d'IRVE,
- Vu la délibération du n° 22-29 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 27 juin 2022 approuvant l'adhésion au SIGEIF de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE),

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Article unique: approuve, à l'unanimité, la délibération du Comité Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France autorisant l'adhésion de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Le Maire,
Christian LAGIER



La secrétaire,
Sandrine DRUON-RIOT

Certifiée exécutoire le 20/10/2022 compte tenu
de la transmission en Préfecture le 20/10/2022
et de la publication faite le 20/10/2022